

Image not found or type unknown



## renovation de la loge du concierge

Par **lulu100**, le **11/09/2012** à **10:25**

dans notre copropriete la loge du concierge est louee elle doit actuellement renovee (changement de concierge)et le syndic veut faire payer la renovation aux coproprietaires et non au bailleur je ne comprends pas je pensais que la renovation etait a la charge du bailleur 20 ans que les tapisseries n(ont pas ete refaites.  
salutations a tous.